

ELECTION AU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

Scrutin du 1er au 8 décembre 2022

LISTE FO ESR

affilié à la

FNEC-FP FO

Profession de foi

VOTER FO ESR, c'est soutenir un syndicat inter-catégoriel qui défend tous les personnels, titulaires et contractuels (BIATSS et ITA, enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs, doctorants...).

Face à nos employeurs, FO ESR agit sur des revendications qui unissent tous les salariés de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Indépendant du ministère et des directions d'établissements, loin de toute cogestion, FO ESR n'accepte aucune dégradation et remise en cause de nos statuts, rémunérations et conditions de travail ...

FO ESR est le syndicat de la défense de nos statuts, contre toutes les mesures visant à le faire éclater, contre toutes les réglementations d'établissement visant à l'affaiblir ou le contourner, contre toutes les conséquences de ces attaques en termes de carrière et de rémunération.

FO défend et revendique :

La fin du gel du point d'indice

• Une véritable augmentation de la valeur du point d'indice : 25% pour rattraper la perte de pouvoir d'achat depuis 2000.

Le maintien des droits à pension

• Maintien du Code des pensions, avec calcul basé sur l'indice des 6 derniers mois, contre toute réactivation de la réforme Macron des retraites.

Le statut des fonctionnaires et les droits des contractuels

- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique de 2019, qui généralise l'emploi contractuel, enlève le contrôle des représentants syndicaux sur les promotions et supprime le CHSCT.
- FO ESR s'oppose aux mesures de la LPR et du protocole d'accord "rémunération et carrière" qui attaquent les statuts, individualisent les carrières et les salaires.
- Les droits des contractuels et combattre pour la titularisation des contractuels qui le souhaitent..

Une recherche en toute indépendance

• Pour une recherche libre et dans la durée : des dotations récurrentes et des postes de titulaires. Non au financement exclusivement "sur contrats", source de précarité, encore renforcé par la LPR.

- Respect de l'indépendance des universitaires et des chercheurs, de leur totale liberté de recherche et de publication.
- Jugement par les pairs, hors de toute soumission ou évaluation hiérarchique. Restitution au CNU et au Comité National de toutes leurs compétences.

La défense des diplômes nationaux

- Pour la qualité des diplômes, FO ESR défend le monopole de la collation des grades par l'État et revendique l'attribution par l'Etat de tous les postes nécessaires, enseignants et BIATSS.
- FO ESR s'oppose à la dégradation des volumes horaires, imposée par la baisse des dotations.
- FO ESR refuse toute pédagogie officielle : maintien de la définition par les universitaires des modalités de contrôle des connaissances et des "maquettes" de diplômes.

La défense des établissements

- FO ESR s'oppose aux restructurations et fusions qui permettent plus de mutualisations, constituent des attaques contre les statuts, les postes, les services, les filières et dégradent les conditions de travail.
- FO ESR s'oppose à toute forme de dislocation du CNRS ou d'autres établissements publics nationaux, encore aggravée dans les établissements publics expérimentaux.

Au CSA de l'Université de Bordeaux, les élus FO ESR :

- s'opposeront à toute suppression ou gel de poste : lors des campagnes d'emplois, ils défendront l'ouverture de postes statutaires, sur concours, respectant les qualifications.
- aideront les CDD qui souhaitent leur renouvellement et défendront leur droit à être titularisés.
- défendront les acquis de tous les personnels et exigeront la consultation du CSA en cas de réorganisation, mutualisation, privatisation de services, ou de regroupement d'établissements.
- continueront de s'opposer à toute individualisation des rémunérations : concernant le système de primes RIFSEEP, ils exigeront une correspondance entre le grade et le groupe de fonctions.
- défendront les droits à congés des personnels BIATSS et enseignants.
 - Pour les BIATSS, ils s'opposeront aux suppressions de RTT en cas de congés maladie ou maternité (proratisation des RTT) et à la remise en cause des droits existants.
 - Pour les enseignants, ils exigeront le respect de la circulaire ministérielle (30 avril 2012) obtenue par FO.
- refuseront toute tentative d'imposer du travail gratuit : a) application intégrale du référentiel national des enseignants, b) pour les tâches autres que l'enseignement et la recherche, respect de l'équivalence officielle égale à 0,24 heure TD pour toute heure de travail (dit effectif).
- s'opposeront à toute pression sur les enseignants pour qu'ils acceptent une modulation à la hausse de leur service d'enseignement.
- aideront les collègues à faire respecter leur droit à la santé et à la sécurité au travail. Ils demanderont la consultation du CSA et si nécessaire la convocation de la formation spécialisée (ex CHSCT) sur toute mesure ayant une incidence sur les conditions de travail.
- lutteront contre toute forme d'arbitraire et de harcèlement.

Sur tous les projets attaquant vos droits, les élus FO ESR vous écouteront et vous informeront.

FO ne signe aucun accord en recul et défend vos droits, y compris par la grève :

- → FO ESR a refusé de signer le « protocole d'accord sur les rémunérations et les carrières », qui prévoit un repyramidage lilliputien pour moins de 5 % des ITRF et exclut les filières AENES et Bibliothèques.
- → FO a joué un rôle majeur dans les AG, les grèves et les manifestations qui ont permis de faire échec au projet de régime universel de retraite par points, qui aurait impliqué un recul énorme des droits des salariés, au premier chef dans la fonction publique et pour les collègues femmes.
- → FO ESR a été de toutes les mobilisations pour l'abandon du projet de loi LPR, elle a voté contre cette machine à doper la précarité et demande son abrogation.
- → FO ESR a agi pour limiter les dégradations résultant du "distanciel" imposé pendant la crise Covid : dégradation pédagogique, contournement des statuts et alourdissement des charges de travail.

VOTER FO ESR, c'est exiger le respect des engagements pris par vos élus!

VOTEZ FO ESR au CSA de l'Université de Bordeaux!